Poitiers, le 3 juillet 2025

Travaux de restauration du pont de la Couture à Château-Larcher

Gilbert BEAUJANEAU, Vice-Président du Département de la Vienne en charge des routes et mobilités, Conseiller départemental du Canton de Vivonne, Rose-Marie BERTAUD, Vice-Présidente du Département et Conseillère départementale du Canton de Vivonne, et Francis GARGOUIL, Maire de Château-Larcher, ont présenté les travaux de restauration du pont de la Couture à Chateau-Larcher.

Dans le cadre du Schéma Routier 2022-2027, le Département de la Vienne a engagé des travaux de restauration du pont de la Couture sur la RD 88 à Château-Larcher, ouvrage permettant de franchir plusieurs bras de la Clouère.
Cet ouvrage comprend 6 voûtes maçonnées, 1 dalot* et 11 murs de soutènement dont la date de construction remontrait probablement au X-XIIIe siècle. Il est à proximité immédiate des vestiges d'un ancien château fort (XIIème – XIIIème) et de l'église Notre-Dame (XIème-XIVème), mais n'est pas un site classé.

*dalot = ponceau de forme rectangulaire, généralement préfabriqué, utilisé pour l'écoulement des eaux

> Études préparatoires

Le Département a mené, avant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, des investigations pour avoir une vision complète et étayée de l'ensemble du site et permettre d'intégrer l'ouvrage dans son contexte historique, environnemental, social et rural.

Les études ont été confiées en 2019 à une équipe pluridisciplinaire intégrant ingénieur référencé en ponts dûment qualifié et mandataire, ainsi qu'un architecte du Patrimoine, un économiste de la construction et un hydraulicien/spécialiste en environnement :

- La société ARS (mandataire du groupement)
- Cabinet DUBOIS (métreur-économiste de la construction)
- Antoine LERICHE (Architecte du Patrimoine)
- IRIS Conseil (études environnementales et dossiers réglementaires)

Le diagnostic finalisé remis en mai 2020 conclut qu'il convient d'étudier un projet de réparation selon les principes suivants :

- démolition des voûtes maçonnées jusqu'au radier de 1983 et reconstruction en pierres de taille et moellons sur cintre
- dépose et reconstruction à l'identique des sections de mur dont la stabilité est compromise et rejointoiement généralisé des parements maçonnés après leur nettoyage
- terrassement et substitution du remblai au-dessus de la nappe phréatique et mise en œuvre d'une étanchéité
- choix d'un revêtement de chaussée en enrobé ou en pavés

Cette proposition s'inscrivait dans le cadre de la conservation de l'ouvrage et préservation du site, la commune étant reconnue depuis « Petite Cité de Caractère ».

> Les travaux

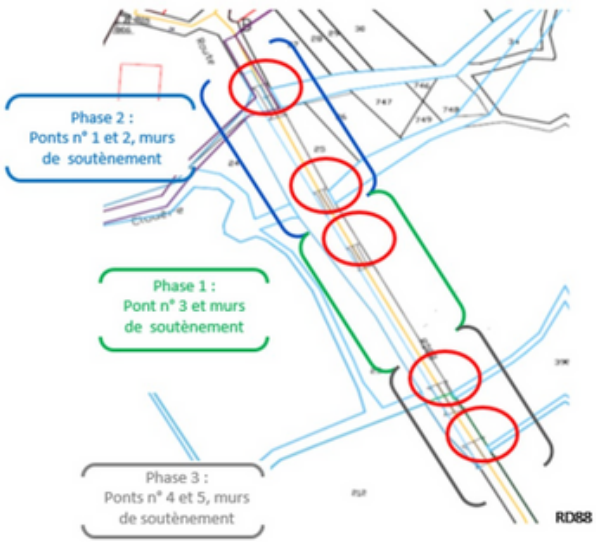

Débutés en 2023, les travaux se sont déroulés en 3 phases annuelles : 2023, 2024 et 2025.

Travaux réalisés

Toutes les voûtes sont reconstruites à ce jour. L'ensemble de ces voûtes avait été confortées par des contre-voûtes en béton projeté dans les années 80. Les murs de soutènement entre ces voûtes sont terminés (y compris les parapets en pierre). Les travaux entrepris se sont donc avérés très spécifiques car ils ne s'apparentent pas à une simple réparation mais à une reconstruction après redimensionnement à l'avancement des travaux sur site.

Travaux à venir
Le remplacement du dalot va être réalisé prochainement ainsi que le mur de soutènement en continuité, suivi de la pose des garde-corps en extrémité d'ouvrage. **Ce sont ensuite les travaux de voirie qui seront réalisés, à savoir l'étanchéité et la mise en œuvre du revêtement majoritairement pavé avec bandes de roulement, qui délimitera la zone de rencontre sur ces 200 mètres. L'ouvrage restera limité à la circulation des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes.** L'objectif est de rouvrir le pont à la fin d'année.

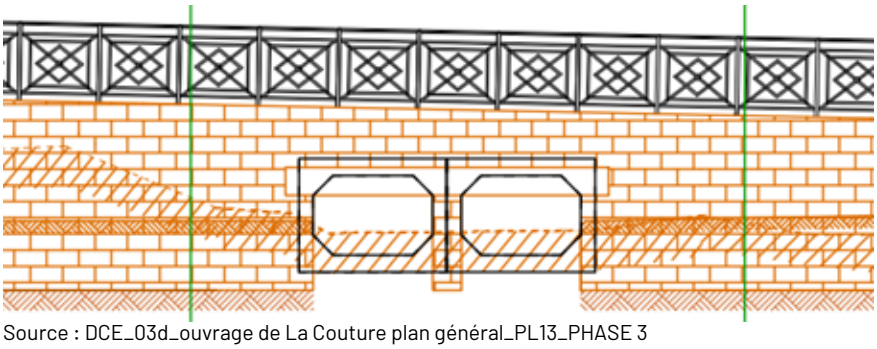

Source : DCE_03d_ouvrage de La Couture plan général_PL13_PHASE 3

Les nombreuses crues (pas moins de 10 depuis fin 2023) ont fortement impacté le chantier et les délais de réalisation.

Le groupement de maîtrise d'œuvre est piloté par l'entreprise ARS (FONTAINEBLEAU), elle est aussi en charge de l'organisation et du suivi des travaux. Les autres entreprises de ce chantier sont :

- SOPOREN (FONTAINE LE COMTE) pour la partie maçonnerie
- EUROVIA (POITIERS) pour la partie terrassement et voirie.

> Partenaires

De nombreux partenaires ont été associés en amont. **L'anticipation des démarches par l'équipe de maîtrise d'œuvre a permis d'établir un excellent partenariat avec les services de l'État (Direction Départementale des Territoires, Service Régional d'Archéologie) et de répondre au mieux aux attentes.**

Une surveillance archéologique et des fouilles réalisées par le bureau d'investigations archéologiques HADES sous l'égide du Service Régional d'Archéologique de la DRAC accompagnent les terrassements. Ces fouilles sont concomitantes aux phases de travaux.

L'option de réhabilitation de l'ouvrage ne modifie pas l'emprise au sol qui reste identique à l'emprise actuelle. **Les interventions en zone humide sont limitées au maximum, voire inexistantes pour les engins de chantier. L'impact global attendu sur les zones humides est donc très faible voire négligeable.** Les réseaux définitifs (ORANGE et SRD) sont intégrés dans l'ouvrage.

> Financement

L'opération s'élève à 2,9M€, et est entièrement financée par le Département de la Vienne. La mise en valeur des parapets par un éclairage spécifique est pris en charge par la Mairie de Château-Larcher.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
Contact presse : Audrey VOISIN
05 49 55 66 97 - 06 42 97 26 48
avoisin@departement86.fr